

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 009-809/15/CC

■ Adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille Provence et paiement de la cotisation 2015

DPEAT 15/12824/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le « Club de la Croisière Marseille Provence », créé en 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, du Grand Port Maritime et de la Ville de Marseille, associe les acteurs de la filière économique et institutionnelle impliqués dans le développement et la promotion de la croisière à Marseille.

A ce titre, il réunit aujourd'hui une trentaine de membres, comme par exemple : l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille, l'Office Municipal du Tourisme de Cassis, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les Galeries Lafayette de Marseille, Le Petit Train – TTM 13 (le petit train touristique de Marseille), l'entreprise COFRAPEX (spécialisée notamment dans l'affrètement des navires en denrées alimentaires) etc.

Selon ses statuts, le « Club de la Croisière Marseille Provence » a pour objectif de rassembler et coordonner les énergies de tous les acteurs soucieux de développer la croisière et ses activités connexes à Marseille :

- en initiant, ou prêtant son concours à toutes réflexions sur les structures et l'environnement propres à favoriser l'accueil des paquebots de croisières et de leurs passagers,
- en initiant entre les membres du Club la mise en place d'une ligne de produit d'information et de documentation, et en coordonnant leur réalisation et leur diffusion,
- en conduisant une politique de qualité parmi ses membres, afin de déboucher sur un label de reconnaissance "Croisières à Marseille",
- en initiant, coordonnant et participant à toute action de notoriété, promotion ou publicité de la destination croisière à Marseille, seul ou en partenariat avec d'autres structures de promotion ou d'autres ports français ou étrangers,
- en organisant au bénéfice du développement du marché de la croisière sur la place de Marseille les conventions et actions liées à cette activité,
- en assurant une information permanente du Club, envers ses propres adhérents, tout comme en externe notamment vers les médias,
- en organisant l'accueil personnalisé des armateurs de navires de croisière et de leurs représentants,
- en coordonnant les dispositions à mettre en œuvre pour faciliter le déroulement des escales de croisière,
- en réalisant des études économiques ou des enquêtes relatives à l'activité de la croisière.

Comme on le sait, les activités de croisière se sont développées de façon spectaculaire à Marseille ces dernières années. Après une saison 2013 record, pour Marseille « capitale européenne de la culture »,

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

avec une croissance de +33% et désormais plus d'un million de passagers, Marseille Provence se retrouve à la 6ème place des ports méditerranéens de Croisière. Pourtant, en 1995, Marseille n'accueillait que 18 500 passagers, et encore seulement 360 000 en 2005.

L'objectif pour 2015 est d'atteindre 1 350 000 croisiéristes, puis 1,6 million en 2016. Avec de tels taux de croissance, Marseille ambitionne maintenant d'atteindre le « top 5 » en Méditerranée, aujourd'hui occupé par Barcelone, Rome, Venise, Majorque et Naples.

Acteur reconnu par l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille et les professionnels, le Club de la Croisière mène donc une politique active pour accompagner et dynamiser le développement de la filière à Marseille.

Il participe aux grands salons professionnels (comme le Cruise Shipping à Miami, Seatrade Europe à Hambourg) ; il agit auprès des professionnels de la croisière, des compagnies aériennes et des agences de voyage ; mène des actions d'amélioration de l'accueil des croisiéristes en partenariat étroit avec les compagnies de croisière et les partenaires locaux.

En adhérant à l'association, la Communauté Urbaine fera partie du Conseil d'Administration du Club de la Croisière.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance du développement du secteur de la Croisière à Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association « Club de la Croisière Marseille Provence »

Article 2 :

Est approuvé le paiement de la cotisation 2015 à l'Association « Club de la Croisière Marseille Provence » d'un montant de cinq mille (5 000) euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole: Sous-Politique B330 – Nature 6281 – Fonction 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER